



Touche pas à “Ma Santé 2022” - Les Orthoptistes réagissent !

Paris, le 12/10/2021

Le SNAO, le CNPO, la SFERO, la FFEF, le CNOE, l'UNRIO, l'AFO, les URPS Orthoptistes et l'ensemble des orthoptistes sont unis et tiennent à dénoncer sans polémique la stigmatisation de leur profession et de leur exercice au travers des effets d'annonce destinés à masquer le manque criant d'offre de soins tel que proposé aujourd'hui à la population en France et sur les territoires d'Outre-mer. C'est à cette situation alarmante en matière d'offre de soins et de sécurité en santé visuelle que la mesure du Gouvernement portée par l'article 40 du PFLSS 2022 propose de répondre.

L'objectif souhaité par le Président de la République est d'atteindre une pleine application du “100% SANTÉ” en 2022. Elle permettra une meilleure organisation des professionnels dans le domaine de la santé visuelle et renforcera les actions de prévention.

La profession d'orthoptiste est une formation paramédicale, dispensée au sein d'un cursus universitaire par des orthoptistes et des ophtalmologistes.

Sa formation qualifiante permet à l'orthoptiste de pratiquer des actes de haute valeur ajoutée et, depuis près de 20 ans, souvent à la place des ophtalmologistes dans les cabinets médicaux et les structures adéquates, il procède en première ligne au dépistage, à l'évaluation clinique, à la rééducation, à la compensation, à la réadaptation de cette fonction visuelle afin que soient détectés les possibles signes des troubles ou handicaps qui affecteraient le bon développement de l'enfant et le fonctionnement au quotidien de l'adulte et de la personne âgée. De plus, l'expertise en matière de réfraction, de prise d'initiatives lors des pré-consultations ophtalmologiques et de gestion de l'urgence ont permis aux orthoptistes salariés ou libéraux de montrer qu'ils étaient parfaitement à leur place en autonomie dans la filière visuelle, capable de développer les moyens de communication garants de sécurité en matière de prévention et de soins.

Mais il est temps d'aller plus loin. “Ma santé 2022 “ doit permettre à tous les Français y compris dans les déserts médicaux, d'accéder aux soins et à l'équipement optique dont ils ont besoin.

Cet objectif n'est possible que si on accède à une prescription. Nous offrons cet accès et la sécurité de le faire avec un professionnel de la santé formé et qualifié. Ceci n'implique pas la dépendance et la soumission d'autant plus que la pratique médicale devient commerciale et perd en qualité d'écoute et de prise en soins du patient.

Renoncer à ce texte ou le modifier augmenterait le risque pour la santé visuelle des 4 Millions d'enfants qui ont entre 9 mois à 5 ans et de l'ensemble des adultes de 16 à 42 ans qui en sont privés.

Les Français, bien au fait de la réalité, connaissent les vrais délais pour prendre rendez-vous avec un ophtalmologue. Actuellement 40% des ophtalmologues ont plus de 60 ans (60% dans 5 ans) ce qui laisse présager une plus grande difficulté de l'accès aux soins, aux équipements optiques ou au dépistage. Nous apportons notre soutien à tous les orthoptistes qui ont subi directement ou indirectement les conséquences de cet acharnement et appelons les responsables à modérer leurs propos et leurs actions pour l'amélioration de l'accès aux soins et la santé visuelle des patients dans notre pays.

Contacts Presse :

Mélanie Ordines, Présidente SNAO - presidence.snao@orthoptiste.pro – 0788942353

Eve Kannengieser, Présidente CNPO - presidentecnpo@gmail.com

Aline Rayer, Présidente FFEF - presidence@ffeo.org – 0684909942

Najwa Salame, Présidente CNOE - najwa.salame@univ-tours.fr